

Office de la sécurité civile,
du sport et des affaires militaires
Papiermühlestrasse 17v
Case postale
3000 Berne 22

Le 25 avril 2019

Pour tout renseignement:

Service de la protection de la population
Téléphone +41 31 636 05 70
Télécopie +41 31 636 05 12

Destinataires:

- Communes municipales et communes mixtes
- Préfectures
- Divers abonnés
- Associations de communes en faveur de la sécurité publique
- Organes de conduite civils
- Organisations de protection civile

Information

Le canton de Berne planifie l'introduction de points de rencontre en cas d'urgence

Contexte

Si, par suite d'événements extraordinaires, les canaux de communication et d'information ordinaires et les infrastructures d'approvisionnement vitales sont indisponibles, le fonctionnement de la société peut s'en trouver vite gravement compromis. Même si des planifications préparatoires peuvent certes contribuer à en atténuer les effets, il n'en reste pas moins que la population est plongée dans l'insécurité. Dès lors, une information transparente sur la situation et son évolution est cruciale et il incombe à la protection de la population de créer, en prévision de tels contextes, des canaux supplémentaires fiables assurant la communication et l'interaction.

Planification

Partant, le canton de Berne a élaboré, sur le modèle d'un projet soutenu par l'Office fédéral de la protection de la population, une planification cantonale portant sur les points de rencontre d'urgence. En cas d'indisponibilité d'infrastructures critiques, comme cela pourrait être le cas après des pannes d'électricité à grande échelle, ces points de rencontre pourraient être utilisés, dans les communes, pour répondre aux besoins de la population locale et servir de stations téléphoniques de secours. Venant compléter d'autres planifications destinées à la protection et à l'information de la population sur le plan communal, cette démarche ne revêt aucun caractère obligatoire.

Objectif

Si un événement survient, il est prévu d'aménager les points de rencontre dans des bâtiments publics tels que les administrations communales, les écoles ou les salles polyvalentes, lesquelles sont facilement accessibles à une grande partie de la population et, dans l'idéal, sont déjà équipées de dispositifs d'approvisionnement en courant de secours. Le logo ci-dessous sera utilisé sur les fanions imprimés signalant les points de rencontre opérationnels:



Illustration: logo des points de rencontre

Les points de rencontre d'urgence devront être mis en fonction dans les deux heures et leur exploitation sera assurée conjointement par la protection civile et par les membres du personnel des administrations communales. Soutenant l'échange d'informations entre les autorités et la population, ils disposeront également de moyens de communication indépendants (POLYCOM), afin d'assurer la joignabilité des partenaires de la protection de la population et la transmission de l'alarme aux services de police, du feu et de santé par l'intermédiaire de la Centrale d'engagement de la police au cas où plus rien d'autre ne fonctionne. Leur équipement de base sera fourni gratuitement par la protection civile aux communes abritant les sites concernés. En cas de besoin, les communes pourront les utiliser pour distribuer de l'eau potable ou répondre à d'autres besoins de base.

Sites

À l'heure actuelle, le canton de Berne ne prévoit pas plus de 200 sites à cet effet. L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires a établi une première planification pour assurer la meilleure couverture possible du territoire cantonal. Se fondant notamment sur l'actuel réseau postal et les prescriptions fédérales correspondantes en matière de joignabilité, cette planification fixe l'assortiment opérationnel minimal, mais aussi le nombre maximal de points de rencontre d'urgence par organisation de protection civile. Cela étant, les communes membres sont libres de choisir les sites appropriés.

Calendrier du projet

Au terme de son élaboration, la planification a été adoptée par l'état-major de planification de l'Organe de conduite cantonal. Elle indique les prestations devant être fournies par ces points de rencontre: même si ces derniers sont définis sur la base de normes minimales, ils restent par définition flexibles et peuvent être adaptés de manière modulaire. La planification règle notamment la question des ressources en personnel et en matériel, et décrit le fonctionnement et les processus de communication qui sont déterminants pour assurer l'exploitation des points de rencontre. Elle a été élaborée en collaboration avec les huit communes-pilotes de Belp, Berne, Lauterbrunnen, Ostermundigen, Schwarzenburg, Spiez, Thoun et Wohlen, afin de tenir compte au mieux des différents besoins communaux dans la mise en œuvre opérationnelle.

En mai 2019, la planification sera présentée aux représentants des organes de conduite civils et des commandants de la protection civile, dans le cadre de divers rapports.

À la fin de 2019 et au début de 2020, les communes de tous les arrondissements administratifs seront conviées à des manifestations d'informations au terme desquelles la documentation de mise en œuvre du projet sera distribuée. Vous recevrez des informations supplémentaires sur ces manifestations en temps voulu.

Pour l'instant, les communes ne doivent pas s'impliquer activement dans le projet. Nous vous remercions de tenir compte de ce qui précède dans le cadre de vos activités.

**Office de la sécurité civile, du sport
et des affaires militaires
du canton de Berne**

*Hanspeter von Flüe, Dr phil. I / EMBA
Chef d'office*